

## Rapport de la commission ad hoc sur le Préavis 03/2026 concernant la demande de crédit pour l'aménagement de la bibliothèque communale

**Membres de la commission :** Anouk Arbel, Thérèse Brand, Nicolas Clément, Nathalie Pfeiffer, Antoine Gilliéron

**Membre de la commission des finances présent:** Stéphane Massy

**Membre de la Municipalité :** Evelyne Marendaz

**Architecte/architecte d'intérieur :** Raquel Vega

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,  
La Commission ad hoc s'est réunie le lundi 23 février dans la salle de la Municipalité de la Maison Jaune à Cully pour l'étude du préavis 3/2026. Elle remercie Madame Evelyne Marendaz (municipale) et Raquel Vega (architecte/architecte d'intérieur) pour leurs réponses aux questions nourries qui leur ont été posées ainsi que pour la visite sur site qu'elles nous ont organisée.

### 1. Introduction

La future bibliothèque, idéalement située au cœur du village, est appelée à devenir un lieu central de rencontre, d'échange et de vie culturelle pour la population. Par son implantation et par sa vocation, ce projet s'inscrit pleinement dans le programme de législature, en particulier dans les axes « Enrichir la vie sociale » et « Favoriser les activités culturelles ».

Conçue comme un espace ouvert, inclusif et accessible à toutes et tous (y compris aux personnes à mobilité réduite) la bibliothèque répond aux standards d'un équipement du XXI<sup>e</sup> siècle. Les aménagements prévus tiennent compte des enjeux liés à la numérisation, à l'évolution des pratiques de lecture et au développement d'activités de médiation culturelle. Elle constituera ainsi un véritable pôle de vie au centre du village.

Ce préavis porte spécifiquement sur le crédit destiné au mobilier, aux équipements intérieurs ainsi qu'aux aménagements extérieurs, notamment du jardin, qui n'étaient pas inclus explicitement dans les préavis précédents

Le présent rapport expose les éléments examinés et les questions soulevées par la commission ad hoc dans le cadre de l'étude de ce préavis.

### 2. Historique

Ce préavis s'inscrit dans la continuité de trois objets précédemment soumis au Conseil communal soit :

- le préavis 14/2021, relatif au concours d'architecte pour la rénovation du bâtiment sis à la rue du Temple 1 ;
- le préavis 3/2023, portant sur le devis de rénovation ;
- le préavis 17/2023, concernant le crédit d'ouvrage pour la rénovation dudit bâtiment.

Il convient de préciser que certains éléments d'aménagement étaient déjà intégrés au préavis 17/2023, notamment le meuble central principal ainsi que la lustrerie destinée à l'éclairage.

### 3. Questions posées par la commission

Dans le cadre de l'examen du préavis, la commission a adressé plusieurs questions à la Municipalité et à l'architecte.

#### a) Les différents espaces

Lors de la visite des locaux, les membres de la commission ont pu découvrir les différents espaces prévus dans les plans : accueil, secteurs adolescents, jeunesse et adultes, espaces de travail, zones destinées aux conférences/expositions et au jardin.

Ces espaces sont conçus selon deux variantes d'aménagement, laissées au libre choix, ce qui offre une modularité intéressante et une grande souplesse d'utilisation. Cette flexibilité a été perçue comme un atout important pour permettre une adaptation aux besoins futurs.

La commission s'est également interrogée sur la fonction précise de l'alcôve prévue dans l'espace adulte et sur l'usage qui en sera fait.

Concernant le jardin, les dépenses pour les aménagements extérieurs relevaient du budget de rénovation et ne font pas partie du présent préavis. Les travaux de plantation ont été réalisés à l'automne 2025, période durant laquelle l'accès au site avec des machines était encore possible. Il est précisé que l'arbre figurant sur les plans (abricotier haute tige) n'était pas existant auparavant et a été planté à cette occasion, d'entente avec les voisins.

#### b) Le mobilier

Une partie du mobilier de l'actuelle bibliothèque pourra être réutilisée après reconditionnement, notamment par l'ajout de roulettes afin d'en améliorer la mobilité.

Concernant le mobilier à acquérir, la commission a pu consulter le catalogue de la société suisse des bibliothèques (SSB) qui a été choisi. Bien que représentant un investissement conséquent, ce mobilier répond aux exigences propres à un équipement public : stockage et mise en valeur des ouvrages, robustesse, sécurité et modularité. Il offre également des solutions mobiles adaptées à l'organisation d'événements et d'animations.

Les critères de durabilité ont été pris en compte dans les choix proposés (matériaux recyclés et recyclables, qualité et longévité des équipements). La modularité du mobilier constitue l'un des points forts du projet.

#### c) L'éclairage

Les coûts relatifs à la lustrerie ainsi qu'aux rampes d'éclairage installées au plafond étaient déjà compris dans le préavis 17/2023.

Le présent préavis ne prévoit, en matière d'éclairage, que l'acquisition de deux luminaires sur pied destinés à l'espace café-exposition.

#### d) Sécurité et surveillance

La question de la sécurité, notamment en cas d'incendie, a été examinée. Les dispositifs d'évacuation sont conformes aux normes en vigueur et les matériaux prévus répondent aux exigences ignifuges.

Le préavis inclut également la pré-installation de tubes vides permettant, le cas échéant, la mise en place ultérieure d'un système de vidéosurveillance. L'installation effective d'un tel dispositif ne fait toutefois pas partie du présent crédit.

#### e) Journaux et coin café

La commission a abordé la question de la mise à disposition de journaux et de l'aménagement d'un coin café. Il a été souligné que l'offre proposée par la bibliothèque devra veiller à ne pas entrer en concurrence directe avec les commerces locaux.

Par ailleurs, le coût des abonnements aux journaux et aux revues représente une charge importante. Ces dépenses devront être intégrées au budget ordinaire de fonctionnement de la bibliothèque et ne relèvent pas du présent préavis d'aménagement.

#### f) Évolution des prestations

Les horaires d'ouverture seront élargis en semaine, avec l'ajout d'un après-midi supplémentaire. La bibliothèque demeurera fermée le dimanche et le lundi, ainsi que durant les vacances scolaires conformément à l'usage actuel.

La commission s'est interrogée sur l'opportunité d'envisager, à terme, une ouverture partielle durant les vacances d'été.

Il est probable que la modernisation des locaux et leur meilleure accessibilité entraînent une évolution des usages par la population. Il appartiendra à la commune de suivre attentivement ces évolutions et, le cas échéant, d'adapter les prestations offertes afin de répondre aux besoins des habitant·e·s.

#### g) Les coûts

L'analyse détaillée des coûts relève principalement de la compétence de la commission des finances. Néanmoins, la commission ad hoc a examiné les explications fournies et demandé des précisions sur certains postes.

Le poste 7 « Matériel divers », d'un montant de Fr. 42'273.–, a notamment suscité des questions. Ce montant se répartit principalement comme suit :

- boîte de retour des ouvrages accessible 24h/24 : Fr. 12'275.– ;
- rideaux phoniques destinés à séparer les espaces : Fr. 6'000.– ;
- beamer : Fr. 4'000.– ;
- auxquels s'ajoutent des coûts liés aux moquettes, cimaises et horloges.

La commission a estimé que, pour des éléments tels que les horloges ou les bacs à papier, des alternatives moins onéreuses pourraient être envisagées, ces équipements ne nécessitant pas nécessairement un achat via un catalogue spécialisé.

Les frais de déménagement, confiés à un prestataire externe pour un montant de Fr. 10'000.– ont également été discutés. Il a été relevé qu'il aurait été difficile de mobiliser les employés communaux durant une semaine entière pour effectuer ce déménagement en interne, compte tenu des autres tâches qu'ils ont à assurer.

#### 4. Avis de la Commission des finances

Consultée, la Commission des finances a rendu l'avis suivant :

*« La COFIN a posé des questions complémentaires notamment sur les critères de choix du mobilier et les coûts liés, pour savoir s'il existait une étude comparative avec les bibliothèques des communes voisines et sur l'évolution des prestations à la population. Nous avons obtenu les réponses suivantes: Le choix de mobilier pour la future bibliothèque de Bourg-en-Lavaux se fait sur les critères suivants, priorité à la durabilité, la sécurité, l'ergonomie, la modularité et aux matériaux responsables. Sans qu'il y ait une étude comparative formelle, le projet s'appuie sur l'expérience récente de la bibliothèque de Bellevaux et sur des visites de bibliothèques voisines, avec un coût se situant dans la moyenne d'environ CHF 245 par mètre linéaire de rayonnage.*

*Nous notons les informations supplémentaires concernant l'augmentation du compte 2100.3910.10 - Imputations internes pour prestations de service dans le budget 2026. Le poste actuel à 45% sera transformé en un poste à 100-110% occupé par deux personnes ayant un même niveau de responsabilité mais avec des compétences complémentaires. Au-delà d'assurer le service pendant les heures d'ouverture, il s'agit aussi de couvrir les besoins et intérêts différents des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et des seniors. Ceci s'applique tant au choix des livres présentés dans les rayonnages qu'aux types des activités proposées : ateliers manga, conférences, lecture et discussion, concours de lecture, ateliers d'écriture, familiarisation avec les livres numériques, etc. »*

#### 4. Conclusions

En conclusion, la Commission vous recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis 03/2026 tel que présenté par la municipalité à savoir:

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de 182'000.- TTC pour l'aménagement de la Bibliothèque communale à Cully ;
2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Riex, le 13 mars 2026

Pour la commission ad hoc

Anouk Arbel  
1<sup>ère</sup> membre

Nicolas Clément

Nathalie Pfeiffer

Thérèse Brand

Antoine Gilliéron

Pour la Cofin : Stéphane Massy